

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal
du 25 Novembre 2022**

Délibération N° : 20221125-04

OBJET : Demande de dissolution de l'A.S.A. du Canal des Barres et transfert de son patrimoine dans le domaine privé de la Commune.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Abriès-Ristolas s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Abriès-Ristolas, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 21 Novembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

AUDIER-MERLE Carine – BOULET Philippe – BUES Florent - CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – GAUCHE Joël - LACROIX Charles – RENIE Alexandre – TENOUX Nicolas.

POUVOIRS : 3

LEPAS Dominique a donné pouvoir à GAUCHE Joël - MIEGGE Emmanuel a donné pouvoir à AUDIER-MERLE Carine – RIBOT Philippe a donné pouvoir à BOULET Philippe.

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Chrystelle CERUTTI.

En vertu de l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit veiller au travers de ses pouvoirs de police, à assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique dans sa commune.

Monsieur le Maire rappelle la demande de la Préfecture relative à l'A.S.A. (Association Syndicale Autorisée du Canal des Barres du 17 octobre 2022 et son devenir, association tombée en désuétude depuis plusieurs dizaines d'années.

En effet, il expose que cette A.S.A. du Canal des Barres, n'a à ce jour plus de fonctionnement administratif et n'appelle plus de rôle depuis des années.

Au vu de ces éléments, il demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander, d'une part, la dissolution de cette A.S.A. au Préfet des Hautes-Alpes et d'autre part, le transfert du patrimoine de l'A.S.A. du canal des Barres dans le domaine privé de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté par 13 voix **pour** ;

APPROUVE l'exposé du Maire,

DEMANDE à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes de dissoudre l'A.S.A. du Canal des Barres,

DEMANDE le transfert du patrimoine de l'A.S.A. du Canal des Barres dans le domaine privé de la commune d'ABRIES-RISTOLAS qui s'engage pour sa part à supporter les charges s'y afférant.

DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce projet et signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

